



**Programme des Nations Unies  
pour l'environnement**



**Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture**

Distr. : Générale  
15 juillet 2008

Français  
Original : Anglais

**Convention de Rotterdam sur la procédure de  
consentement préalable en connaissance de cause  
applicable à certains produits chimiques et pesticides  
dangereux qui font l'objet d'un commerce international  
Conférence des Parties  
Quatrième réunion  
Rome, 27-31 octobre 2008  
Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*  
Programme de travail et examen du projet de budget  
pour l'exercice biennal 2009-2010**

## **Programme de travail et projet de budget pour l'exercice biennal 2009-2010**

### **Note du Secrétariat**

1. Dans sa décision RC-3/9, la Conférence des Parties a prié le Secrétariat, entre autres, de préparer un budget opérationnel pour l'exercice biennal 2009-2010.
2. On trouvera dans l'additif à la présente note (UNEP/FAO/RC/COP.4/23/Add.1) une proposition détaillée de programme de travail et de budget pour l'exercice biennal 2009-2010.
3. La Conférence des Parties souhaitera peut-être :
  - a) Examiner et adopter le programme de travail;
  - b) Examiner et adopter le projet de budget opérationnel et la dotation en effectifs pour 2009-2010.

### **I. Rappel**

4. Au paragraphe 20 de sa décision RC-1/17, la Conférence des Parties a prié le Secrétariat de présenter un rapport sur les activités du Secrétariat, indiquant le montant des recettes et des dépenses pour 2005 et 2006, de préparer un budget pour l'exercice biennal 2007-2008, et de faire des recommandations sur l'avenir des Fonds d'affectation spéciale de la Convention en vue de les

\* UNEP/FAO/RC/COP.4/1.

soumettre à la Conférence des Parties à sa troisième réunion. Compte tenu du peu d'expérience acquise, on a jugé prématuré de faire des recommandations à la Conférence des Parties sur l'avenir des Fonds d'affectation spéciale de la Convention et on a estimé que l'examen de la question devrait être différé jusqu'à la cinquième réunion de la Conférence des Parties, prévue en 2010.

5. Aux paragraphes 19 et 20 de sa décision RC-3/9, la Conférence des Parties a prié le Secrétariat de préparer les budgets opérationnels pour 2009-2010 sur la base d'une structure programmatique et de s'efforcer d'harmoniser la présentation budgétaire avec celle des secrétariats de la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination. Elle a également demandé que, à des fins de comparaison, le nouveau budget soit présenté aussi sur le modèle de l'exercice biennal 2007-2008.

6. Comme suite à cette demande, le programme de travail et le budget pour 2009-2010 sont présentés sous deux formes : d'une part, en suivant le modèle utilisé par la Conférence des Parties à la Convention de Bâle à sa neuvième réunion en juin 2008 et, d'autre part, à des fins de comparaison, en suivant le modèle de l'exercice biennal 2007-2008.

## **II. Introduction**

7. La présente note et son additif présentent le programme de travail et le projet de budget pour l'exercice biennal 2009-2010. La note contient trois chapitres de fond. Le chapitre III « Aperçu du programme de travail et du budget proposés » décrit brièvement l'éventail des activités prévues au programme. Le chapitre IV « Coût du programme de travail proposé » indique le coût de la mise en œuvre du programme de travail selon trois scénarios budgétaires envisagés. Le chapitre V « Aspects à prendre en considération lors de l'examen des trois scénarios budgétaires » met en relief certains aspects de la mise en œuvre du programme de travail proposé, sur lesquels la Conférence des Parties souhaitera peut-être se pencher lorsqu'elle examinera les trois scénarios budgétaires.

8. L'additif à la présente note est accompagné de cinq annexes. Les annexes 1 à 3 présentent trois scénarios budgétaires distincts pour l'exercice biennal 2009-2010. L'annexe 4 indique les coûts salariaux standard pour Genève et Rome. L'annexe 5 comporte une brève comparaison des trois scénarios budgétaires et de leurs incidences sur la mise en œuvre du programme. Chacune des annexes présentant l'un des trois scénarios budgétaires (annexes 1 à 3) comporte six volets (a) à f), qui sont :

- a) Une description détaillée du programme de travail et du budget proposés pour l'exercice biennal 2009-2010, sur le modèle de la Convention de Bâle;
- b) Un tableau récapitulatif des dépenses autres que les dépenses de personnel et des ressources nécessaires pour chaque fonction essentielle ainsi que pour chaque fonction d'appui au programme;
- c) Des tableaux récapitulatifs des dépenses à imputer sur le Fonds général d'affectation spéciale pour le budget opérationnel (RO) et sur le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires (RV);
- d) Une présentation du budget opérationnel pour 2009-2010 en suivant le modèle utilisé pour l'exercice biennal 2007-2008;
- e) Un barème indicatif des contributions au Fonds général d'affectation spéciale;
- f) Le tableau d'effectifs proposé.

## **III. Aperçu du programme de travail et du budget proposés pour l'exercice biennal 2009-2010**

9. Le présent chapitre décrit brièvement l'éventail des activités inscrites au programme de travail. Ces activités comprennent les fonctions du Secrétariat énoncées au paragraphe 2, alinéas a) à e), de l'article 19 de la Convention ainsi que les tâches entreprises par le Secrétariat pour donner suite aux décisions de la Conférence des Parties, et aussi les nouvelles activités visant à intensifier les synergies et la coopération avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm. Le programme de travail proposé pour chacun des trois scénarios budgétaires pour l'exercice biennal 2009-2010 se trouve dans la partie a) des annexes 1 à 3. Conformément à la décision RC-3/9, il a été préparé sur la base d'une structure programmatique et en suivant le modèle utilisé pour la Convention de Bâle. Aux fins de

comparaison, chaque scénario budgétaire est également présenté en suivant le modèle utilisé pour l'exercice biennal 2007-2008, dans la partie d) des annexes 1 à 3.

10. Conformément au modèle utilisé pour la Convention de Bâle, le programme de travail de la Convention de Rotterdam pour l'exercice biennal 2009-2010 a été divisé en deux principaux groupes de fonctions : les fonctions essentielles, axées sur les réunions des Parties et de ses organes subsidiaires, et les fonctions liées au programme et à l'appui au programme, qui comportent diverses activités, subdivisées en six sous-rubriques, pertinentes pour une mise en œuvre efficace de la Convention.

#### **A. Fonctions essentielles**

11. Les fonctions essentielles comprennent la préparation et le service de la cinquième réunion ordinaire de la Conférence des Parties et aussi d'une réunion extraordinaire d'une conférence conjointe des Parties aux conventions de Rotterdam, de Stockholm et de Bâle. Le groupe des fonctions essentielles prévoit également les cinquième et sixième réunions ordinaires du Comité d'étude des produits chimiques et trois réunions du Bureau de la Conférence des Parties.

#### **B. Fonctions liées au programme et à l'appui au programme**

12. Les fonctions liées au programme et à l'appui au programme comportent un éventail complet d'activités à l'appui de la mise en œuvre de la Convention de Rotterdam. Ces activités sont organisées comme suit :

- a) Appui juridique;
- b) Fourniture d'une assistance technique à l'échelon national et régional;
- c) Information, publications et sensibilisation du public;
- d) Gestion des connaissances et de l'information;
- e) Direction exécutive, gestion et planification stratégique;
- f) Matériel de bureau et services connexes.

13. Chacun des éléments du programme de travail est accompagné d'informations détaillées sur le mandat, les objectifs, les indicateurs de succès, les activités spécifiques et les produits escomptés.

14. En élaborant le programme, on s'est fixé pour but d'offrir toute une gamme d'activités correspondant aux besoins des pays pour mettre en œuvre la Convention. Au niveau du Secrétariat, le programme de travail proposé reflète les mesures prises pour améliorer l'efficacité des fonctions administratives conjointement avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm. Le programme de travail reprend à son compte bon nombre des éléments des recommandations du Groupe de travail conjoint ad hoc sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm (UNEP/FAO/RC/COP.4/20). En outre, les activités visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention par les Parties en faisant appel à un vaste éventail de partenaires et en facilitant la fourniture des services à l'échelle régionale, ont été renforcées encore; elles comprennent des activités menées conjointement avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm et avec le concours de différents partenaires à l'échelon national, régional et international.

15. Le programme prévoit une expansion de certaines activités précédentes ainsi qu'un certain nombre de nouvelles activités, telles que :

- a) L'élaboration d'un programme de travail visant à aider les pays à mettre en place l'infrastructure voulue pour la gestion des produits chimiques industriels;
- b) La fourniture d'un appui et de conseils juridiques au Secrétariat, à la Conférence des Parties, aux organes subsidiaires et aux Parties;
- c) L'organisation d'une série d'ateliers pour aider les Parties à élaborer des propositions de projet en vue d'obtenir un financement de diverses sources, compte tenu de leurs besoins spécifiques;
- d) Le lancement d'une série d'activités qui seraient exécutées conjointement avec le Secrétariat de la Convention Stockholm;
- e) L'élaboration d'un programme de sensibilisation du public et d'une stratégie de communication pour mieux faire connaître au public, à l'échelon national et à l'échelle mondiale, la Convention de Rotterdam;

f) L'organisation d'une série d'activités visant à faire en sorte que la somme considérable des informations disponibles sur les produits chimiques dangereux, dans le cadre de la Convention, soit facilement accessible aux Parties. Ceci supposera un développement plus poussé du site de la Convention et l'adjonction de matériels de communication supplémentaires.

16. Le programme comporte aussi une gamme d'activités d'assistance technique ayant pour but d'aider les Parties à surmonter les obstacles à la mise en œuvre de la Convention. La stratégie dans ce domaine repose sur l'expérience accumulée et, compte tenu des besoins exprimés par les Parties, elle tend pour l'essentiel à répondre à la demande. Le programme d'assistance technique a été élargi pour couvrir tous les aspects de la mise en œuvre de la Convention. L'expérience acquise dans le cadre de la collaboration avec les Parties durant la période 2007-2008 est décrite dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/16. C'est sur cette expérience que repose en partie le programme d'assistance technique décrit en détail dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/17.

17. Alors même que le Secrétariat s'apprête à devenir pleinement opérationnel, il convient de s'assurer que les effectifs sont suffisants pour fournir les services requis. Or les effectifs n'ont pas été augmentés depuis l'approbation des tableaux d'effectifs initiaux, indiqués au paragraphe 8 de la décision RC-1/17. La dotation en effectifs proposée est jugée nécessaire pour que le Secrétariat atteigne sa pleine capacité opérationnelle dans un proche avenir. Par suite de l'extension des activités essentielles menées par le Secrétariat, et pour mener à bien l'ensemble du programme d'activités en matière d'assistance technique, le Secrétariat a besoin des effectifs proposés dans la partie f) des annexes 1 à 3.

#### **IV. Coût du programme de travail proposé pour l'exercice biennal 2009-2010**

18. Le présent chapitre indique brièvement comment ont été calculées les estimations du coût des divers éléments composant le programme de travail pour 2009-2010. Il envisage également les différentes sources de financement disponibles pour les diverses activités et présente le programme de travail proposé selon trois scénarios budgétaires distincts (annexes 1 à 3).

19. Comme indiqué au chapitre précédent, le programme de travail présenté dans la partie a) des trois scénarios (annexes 1 à 3) est divisé en deux principaux groupes d'activités : les fonctions essentielles et les fonctions liées au programme et à l'appui au programme. On a fourni, pour chacune des activités inscrites au programme de travail, une estimation du montant des ressources requises pour leur exécution, répartie entre le Fonds général d'affectation spéciale et le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Ces estimations portent sur les dépenses de personnel et autres dépenses. Les dépenses de personnel sont réparties entre les activités auxquelles elles contribuent. Les dépenses de personnel ont été assignées sur la base d'une projection et d'une analyse du temps de travail du personnel nécessaire pendant l'exercice biennal 2007-2008 pour mener à bien les activités entreprises durant cette période.

20. Pour établir ce budget, on a appliqué, pour 2009, les coûts salariaux standard en vigueur à Genève et à Rome, conformément à la politique budgétaire de l'ONU; ces coûts standard ont été ajustés de 4 % pour calculer les dépenses de personnel pour 2010. L'annexe 4 fait apparaître les chiffres découlant de ces coûts standard au regard des dépenses de personnel qui ont servi de base à l'établissement du budget du Secrétariat pour l'exercice biennal 2007-2008.

21. Les dépenses autres que les dépenses de personnel concernent les consultants, les services contractuels, les frais de voyage, les réunions, les ateliers et les publications. Les dépenses de fonctionnement sont indiquées séparément et comprennent : l'entretien des locaux de bureau, les communications, les fournitures, le matériel informatique et autres. La partie b) de chaque scénario récapitule, sous forme de tableau, les dépenses autres que les dépenses de personnel pour chacune des activités relevant des fonctions liées au programme et à l'appui au programme.

##### **A. Sources de financement**

22. Le budget opérationnel indique les dépenses couvertes à l'aide des contributions mises en recouvrement auprès des Parties et des contributions du pays hôte au Fonds général d'affectation spéciale, ainsi que le coût des activités financées à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Bon nombre d'activités sont financées à l'aide de ressources de ces deux Fonds.

23. Les fonctions essentielles du Secrétariat, qui comprennent le fonctionnement de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires, sont financées à l'aide du Fonds général d'affectation spéciale et des contributions en nature de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités d'assistance technique et les frais de voyage des représentants de pays en développement participant aux réunions de la Conférence des Parties sont payés à l'aide des contributions volontaires versées au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. La partie c) de chaque scénario récapitulé, sous forme de tableau, les dépenses imputées sur ces deux Fonds d'affectation spéciale.

24. Les contributions du pays hôte totalisent 1,2 million d'euros chaque année; elles sont versées par les Gouvernements de l'Italie et de la Suisse (600 000 euros chacun) au Fonds général d'affectation spéciale. Un état détaillé des contributions au Fonds général d'affectation spéciale et au Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires, au 31 mai 2008, se trouve dans le document UNEP/FAO/RC/COP.4/22.

25. Au paragraphe 2 de sa décision RC-3/9, la Conférence des Parties invite les organes directeurs du PNUE et de la FAO à continuer d'apporter leur soutien financier au fonctionnement de la Convention et de son Secrétariat en 2007 et en 2008.

26. Le Secrétariat sis à Genève continuera de bénéficier, en 2009-2010, des contributions en nature du PNUE; ces contributions, équivalant à 250 000 dollars environ, sous forme de conseils juridiques et d'un soutien administratif et financier, viendront en déduction du budget opérationnel. Ce soutien sera amplifié par la mise en œuvre du programme de travail du PNUE sur les produits chimiques mené en collaboration avec le Secrétariat, dans les régions. Ce soutien devrait dépasser 1 million de dollars pour chacune des années 2009 et 2010 et il sera concentré à l'échelon national et régional. Le Secrétariat bénéficiera également d'un plus grand appui administratif et d'une meilleure efficacité grâce à la création de la section des services communs, partagée avec le Secrétariat de la Convention de Stockholm, qui est maintenant opérationnelle, et qui est présentée à la partie f) des annexes 1 à 3.

27. La FAO entend maintenir sa contribution financière au Secrétariat. Les budgets biennaux de la FAO sont décalés par rapport au budget de la Convention de Rotterdam, puisqu'ils s'appliquent aux périodes 2008-2009 et 2010-2011. La contribution de la FAO devrait permettre de financer le poste de co-Secrétaire exécutif (25 % d'un poste D-1), un poste d'administrateur (P-5), un poste d'administrateur (P-3) et 25 % d'un poste d'agent des services généraux (soit 450 000 dollars environ, au taux de 2009). Etant donné que la contribution de la FAO aux dépenses de personnel du Secrétariat est tributaire du soutien de la FAO, la Conférence des Parties a créé une réserve pour imprévus de 380 000 dollars (par. 5 de la décision RC-2/7). L'augmentation de cette réserve dans le budget de l'exercice biennal 2009-2010 est évaluée à 64 877 dollars (pour un total de 468 019 dollars en 2010). La partie du Secrétariat située à Rome bénéficie également de contributions en nature sous forme de conseils juridiques et d'un appui administratif, et aussi des activités menées conjointement avec les bureaux régionaux de la FAO, qui sont évaluées à 300 000 dollars par an environ.

## **B. Les trois scénarios budgétaires**

28. Le Groupe de travail conjoint ad hoc sur l'amélioration de la coopération et de la coordination entre les conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm a demandé aux trois conférences des Parties d'établir leur budget opérationnel selon une structure programmatique et de le présenter sur le même modèle. A la troisième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Stockholm et à la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Bâle, les secrétariats de ces conventions ont été priés d'établir leur budget opérationnel selon trois scénarios de financement distincts. En conséquence, avec l'aval du Bureau, le Secrétariat a préparé les trois scénarios budgétaires ci-après pour le programme de travail pour 2009-2010 :

- a) Annexe 1 : Evaluation, par les Secrétaires exécutifs, du taux de croissance nécessaire pour le budget opérationnel;
- b) Annexe 2 : Maintien au niveau de 2007-2008 en termes nominaux;
- c) Annexe 3 : Augmentation de 10 % par rapport au niveau de 2007-2008 en termes nominaux.

29. Ces trois scénarios figurent aux annexes 1 à 3 de la présente note. Une comparaison entre ces trois scénarios budgétaires et leurs incidences sur la mise en œuvre du programme de travail pour 2009-2010 est présentée à l'annexe 5.

## **1. Evaluation, par les Secrétaires exécutifs, du taux de croissance nécessaire au budget opérationnel pour 2009-2010**

30. Ce scénario, présenté à l'annexe 1, part de l'hypothèse que l'on met en place un Secrétariat pleinement opérationnel, que l'on maintienne à leur niveau actuel la préparation et le service des réunions et que l'on mène à bien toutes les activités que les Secrétaires exécutifs jugent nécessaires pour fournir au programme un appui suffisant pour mettre en œuvre la Convention. Pour exécuter ce programme de travail, y compris les nouveaux programmes et activités énumérés au paragraphe 15, il faudra créer un poste de spécialiste de la mobilisation des ressources (P-5), partagé pour moitié avec la Convention de Stockholm, deux postes d'administrateur de programme (P-3) et un poste de commis d'administration (catégorie des services généraux).

31. En conséquence, le budget proposé prévoit que tout le temps de travail du personnel du Secrétariat ainsi que les dépenses connexes seront financés à l'aide du Fonds général d'affectation spéciale (hormis les membres du personnel fournis en nature par la FAO – voir le paragraphe 27). Les nouvelles activités décrites au paragraphe 15 seraient financées à l'aide du Fonds d'affectation de contributions volontaires.

32. Selon ce scénario, le montant total des ressources requises pour le programme, y compris les dépenses d'appui au programme, pour l'exercice biennal 2009-2010, s'élèverait à 14 976 288 dollars, dont 9 109 328 dollars seraient financés à l'aide des contributions versées par les Parties au Fonds général d'affectation spéciale et 5 866 960 dollars à l'aide des contributions versées par les Parties et les donateurs au Fonds général d'affectation spéciale de contributions volontaires.

33. Ce scénario exigerait une augmentation de 28,9 % du budget du Fonds général d'affectation spéciale par rapport à l'exercice biennal 2007-2008 et de 32,7 % des contributions mises en recouvrement auprès des Parties pour l'exercice biennal.

## **2. Maintien au niveau de 2007-2008 en termes nominaux**

34. Ce scénario, présenté à l'annexe 2, suppose le maintien des contributions mises en recouvrement au même niveau que pour l'exercice biennal 2007-2008.

35. Tout le personnel du Secrétariat continuerait d'être financé à l'aide du Fonds général d'affectation spéciale (hormis les membres du personnel fournis en nature par la FAO – voir le paragraphe 27). Les nouveaux postes – deux administrateurs de programme et un commis d'administration (agent des services généraux) – seraient financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires, tandis que le poste de spécialiste de la mobilisation des ressources (P-5), partagé pour moitié avec la Convention de Stockholm, serait fusionné avec le poste de chef de la Section des services communs. Ce scénario, qui n'assure pas un financement fiable des nouveaux postes, pourrait diminuer sérieusement la capacité du Secrétariat à mener bien les nouvelles activités énumérées au paragraphe 15.

36. Selon ce scénario, le montant total des ressources requises pour le programme, y compris les dépenses d'appui au programme, pour l'exercice biennal 2009-2010, s'élèverait à 14 647 243 dollars, dont 7 844 141 dollars seraient financés à l'aide des contributions versées par les Parties au Fonds général d'affectation spéciale et 6 803 102 dollars à l'aide des contributions versées par les Parties et les donateurs au Fonds général d'affectation spéciale de contributions volontaires.

37. Ce scénario exigerait une augmentation de 11 % du budget du Fonds général d'affectation spéciale par rapport à l'exercice biennal 2007-2008 et de 1 % des contributions mises en recouvrement auprès des Parties pour l'exercice biennal.

## **3. Augmentation de 10 % par rapport au niveau de l'exercice biennal 2007-2008 en termes nominaux**

38. Ce scénario, présenté à l'annexe 3, suppose une augmentation des contributions mises en recouvrement de 10 % par rapport à l'exercice biennal 2007-2008, en termes nominaux.

39. Tout le personnel du Secrétariat continuera d'être financé à l'aide du Fonds général d'affectation spéciale (hormis les membres du personnel fournis en nature par la FAO – voir le paragraphe 27), ainsi qu'un nouveau poste d'administrateur de programme (P-3). Le second poste d'administrateur de programme dont la création est proposée (P-3) et le poste de commis d'administration (agent des services généraux) seraient financés à l'aide du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires, tandis que le poste de spécialiste de la mobilisation des ressources (P-5), partagé pour moitié avec la Convention de Stockholm, serait fusionné avec le poste

de chef de la Section des services communs. Ce scénario, qui n'assure pas un financement fiable des nouveaux postes, pourrait diminuer sérieusement la capacité du Secrétariat à mener à bien les nouvelles activités énumérées au paragraphe 15.

40. Selon ce scénario, le montant total des ressources requises pour le programme, y compris les dépenses d'appui au programme, pour l'exercice biennal 2009-2010, s'élèverait à 14 673 487 dollars, dont 8 220 315 dollars seraient financés à l'aide des contributions versées par les Parties au Fonds général d'affectation spéciale et 6 453 172 dollars à l'aide des contributions versées par les Parties et les donateurs au Fonds général d'affectation spéciale de contributions volontaires.

41. Ce scénario exigerait une augmentation de 16 % du budget du Fonds général d'affectation spéciale par rapport à l'exercice biennal 2007-2008 et de 11 % des contributions mises en recouvrement auprès des Parties pour l'exercice biennal.

## V. Aspects à prendre en considération lors de l'examen des trois scénarios budgétaires

42. Le présent chapitre appelle l'attention sur certains aspects sur lesquels la Conférence des Parties pourrait souhaiter se pencher lorsqu'elle examinera les trois scénarios budgétaires intéressant le programme de travail, en particulier leurs incidences sur la mise en œuvre du programme de travail.

43. Les trois scénarios tiennent compte des fonctions du Secrétariat décrites au chapitre III, à savoir les fonctions essentielles (préparation et service des réunions de la Conférence des Parties et de ses organes subsidiaires) et services d'appui au programme (appui juridique; fourniture d'une assistance technique à l'échelle nationale et régionale; information, publications et sensibilisation du public; gestion des connaissances et de l'information; direction exécutive, gestion et planification stratégique; matériel de bureau et services connexes).

44. On notera que le nombre et la portée des tâches et des activités liées à la mise en œuvre de la Convention se sont considérablement accrus, ce qui signifie que des ressources additionnelles sont clairement nécessaires pour ces activités, en particulier celles prévues au titre du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Les Parties souhaiteront peut-être envisager comment équilibrer au mieux le financement des activités essentielles, en le répartissant entre les contributions mises en recouvrement et les contributions volontaires.

45. Les Parties souhaiteront peut-être noter qu'un certain nombre d'activités – essentiellement celles liées à l'appui juridique, la sensibilisation du public, la mobilisation des ressources et l'assistance technique aux Parties dans le cadre de la stratégie de fourniture d'une assistance technique nationale et régionale – sont financées à l'aide du Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires. Les dépenses de personnel sont, toutefois, à divers degrés et selon le scénario considéré, financées partiellement à l'aide du budget opérationnel (Fonds général d'affectation spéciale) ou du budget des contributions volontaires (Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires).

46. La coordination de toutes ces activités exige d'importantes ressources en termes de temps de travail du personnel du Secrétariat, qui sont à divers degrés financées soit par le Fonds général d'affectation spéciale, soit par le Fonds d'affectation spéciale de contributions volontaires, comme il ressort du budget opérationnel proposé.